



Pour toute question ou demande d'assistance concernant les centres d'urgence 9-1-1, n'hésitez pas à contacter Charles Plante, conseiller responsable de ce dossier à l'APSAM, au 1 800 465-1754 ou 514 849-8373 ou par courriel à cplante@apsam.com.

ATTENTION Centre d'urgence 9-1-1, l'APSAM peut vous aider

Si vous avez des projets de construction, de réaménagement ou de réorganisation de votre centre d'urgence 9-1-1, contactez l'APSAM dès le début de votre projet. En collaboration avec l'IRSST, nous pouvons vous aider à faire des choix qui contribueront à faciliter le travail et à prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité des préposés aux télécommunications.

Quelques nouvelles sur la recherche en cours...

Vous vous souvenez certainement qu'à la demande de l'APSAM, une équipe de chercheurs a mené une enquête dans cinq centres d'urgence 9-1-1¹. Le but de cette étude était de documenter le travail et de mesurer les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS) et de troubles de santé psychologique (TSPsy) chez les préposés aux télécommunications. Les résultats avaient permis de dévoiler l'importance des symptômes de TMS et de TSPsy présents chez ces travailleurs et travailleuses.

Devant ces résultats, il est alors apparu nécessaire d'approfondir les connaissances sur la manière dont ces risques se concrétisent au niveau de l'activité de travail et sur les moyens pour les réduire. Cela a conduit au développement d'un projet de recherche de l'IRSST visant l'élaboration de plans d'action pour réduire les risques de TMS et de santé psychologique.

Cette étude présentement en cours est multidisciplinaire. Elle inclut la collecte de données de différentes natures : physiologie, observation, communication, verbalisation, vécu subjectif. Les résultats vont servir de base à l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'action pour améliorer le travail et la SST des préposés au service de communication d'urgence 9-1-1. Ces plans d'action comprennent deux volets. Le premier volet porte sur l'aménagement des postes, tandis que le second concerne les éléments de formation et d'organisation du service d'urgence.



Pour mener à bien un tel projet, la mobilisation de plusieurs intervenants est nécessaire. Différents responsables et acteurs de la municipalité ainsi que les chercheurs et le conseiller de l'APSAM, doivent collaborer au sein d'un comité de projet. Au niveau municipal, cette démarche implique à la fois le service de sécurité publique, le service de SST et les autres services concernés par les situations d'urgence tels que la voirie ou par le soutien technique (ex. : informatique, équipements).

L'expérience et les recherches dans le domaine ont montré que l'engagement de l'ensemble des responsables et des acteurs constitue un élément essentiel à la réussite d'une telle démarche. Dans cette perspective, l'APSAM compte utiliser tous les moyens nécessaires pour aider à organiser et à soutenir le travail des comités de projets. Bien qu'ils n'aient pas encore terminé la cueillette de données sur le terrain, n'oubliez pas que les chercheurs détiennent suffisamment d'informations pour vous aider et peuvent le faire dès à présent.

¹ (Rapport-IRSST no R-472, Revue de l'APSAM V15 no 1, 2006)